

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 11 octobre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05/10/2019, s'est réuni le vendredi 11 octobre 2019 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr BIZERAY Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin.

Etaient présents : Mr Bizeray, Mr Becht, Mr Prenveille T., Mr Foucher , Mr Bouillon, Mr Gallot, Mr Morin, Mr Loiseau, Mme Prenveille M., Mme Porteboeuf

Absents excusés : Mr Rousière F., Mr Cahoreau A., Mme Echivard D.

Secrétaire de séance : Mr Bouillon Loïc

Ordre du jour :

- 1-Multi-services : validation des travaux et de l'estimation financière des travaux (présentation par le cabinet d'architectes AMC)
- 2-Multi-services : lancement de l'appel d'offres pour les travaux
- 3-Affectation des dépenses entre la partie commerce et la partie logement (Travaux multi-services/tranche A et frais annexes)
- 4-Rapport annuel 2018 sur la qualité du service SPANC
- 5-Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif à l'échelle de la CCOB
- 6-Rapport annuel 2018 sur la qualité du service Déchets
- 7-Discussion sur PLUi-analyse des avis des PPA sur la Commune de ST BIEZ EN BELIN
- 8-Questions diverses

Mr le Maire propose au Conseil Municipal un ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour suivant :

- Mission contrôle technique travaux Multi-services

Qui sera inscrit en point n° 1 Bis

- **1- Multi-services : validation des travaux et de l'estimation financière des travaux (présentation par le cabinet d'architectes AMC)**

M AUGUSTIN, du cabinet d'architectes AMC présente au conseil municipal le plan du projet de travaux esquisse 4.

M AUGUSTIN, présente ensuite l'estimation financière de ces travaux et détaille sommairement les différents lots (tableau ci-dessous) ;

Le conseil municipal valide le plan esquisse 4 et les travaux projetés ainsi que l'estimation financière proposés par M AUGUSTIN, représentant le cabinet d'architectes AMC :

Votants : 10 pour : 8 contre : 2

- **1-BIS Travaux multi-services « Mission de contrôle technique »**

M Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs sociétés ont été sollicitées pour la « mission contrôle technique » sur les travaux du Multi-services, APAVE, SOCOTEC, VERITAS.

Cette mission comporte une partie de mission avant la réalisation des travaux.

Proposition VERITAS : 3 528.00€ TTC (soit 2 940.00€ HT)

Proposition APAVE : 3 600.00€ TTC (soit 3 000.00€ HT)

Proposition SOCOTEC : 3 960.00€ TTC (soit 3 300.00€ HT)

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de mission de contrôle technique de la Société VERITAS sans la mission EL-consul de 180€ HT (qui sera intégrée dans le lot électricité des travaux) pour un montant total de 2760€ HT soit 3 312.00€ TTC :

Votants : 10 pour : 8 contre : 2

- **2- Multi-services : lancement de l'appel d'offres pour les travaux**

le conseil municipal ayant désormais validé les travaux et l'estimation financière du coût des travaux du projet de Multi-services communal proposé par AMC Architectes,(ordre du jour 1)

avait également autorisé M.Le Maire à déposer les demandes de subventions sur ce projet,

avait inscrit les dépenses et les recettes estimées au BP 2019

au vu également des subventions accordées par ce projet Après en avoir délibéré, Autorise M.le Maire à lancer un appel à candidatures pour les travaux d'aménagement du Multi-services communal sous enseigne « le Saint Biez » et à déposer les permis de construire obligatoires.

Votants : 10 pour : 8 contre : 2

- **3-Affectation des dépenses entre la partie commerce et la partie logement (Travaux multi-services/tranche A et frais annexes)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie des travaux d'aménagement du Multi-services communal concerne à la fois la partie commerce et à la fois la partie logement au-dessus du commerce.

Le conseil municipal ayant demandé l'assujettissement à la TVA (délibération du 5 avril 2019) pour les travaux liés au commerce, il est nécessaire de consulter les services fiscaux par une demande intitulée «rescrit fiscal » présentant, pour validation, notre projet et les conditions d'assujettissement ou non assujettissement à la TVA des dépenses liées à ces travaux;

Il est demandé donc au conseil municipal de statuer sur la répartition des différentes dépenses de la tranche nommée tranche A –Travaux de ravalement de façade et de toiture ;

Les frais annexes, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, missions SPS et contrôles...) seront également concernés par cette répartition.

Le conseil municipal estime que les différentes dépenses liées à ces travaux sont à affecter en fonction des surfaces et décide d'établir un prorata de 80% pour la partie commerce et 20% pour la partie logement ; Ce prorata est établi pour séparer la partie des dépenses destinées au commerce et au logement, ceci en raison de l'assujettissement à la TVA :

La partie logement représente une surface de : 59m2

La partie commerce représente une surface de : 226m2

Les parties communes de l'ensemble (terrain, cour extérieure...) seront essentiellement destinées à la partie commerce ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par le biais de la demande de RESCRI Fiscal propose d'affecter la Tranche A Travaux de ravalement de façade et de toiture (ainsi que les frais annexes liés à l'ensemble des travaux d'aménagement du Multiservices « le Saint Biez » pour :

- 80% sur la partie commerce
- 20% sur la partie logement

Votants : 10 oui : 8 abstentions : 2

- **4-Rapport annuel 2018 sur la qualité du service SPANC**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités 2018 sur la qualité du Service SPANC tel que présenté. Ce rapport a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCOB par délibération du 17 septembre 2019 (2).

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2018 du SPANC ;

- **5-Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif à l'échelle de la CCOB**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif à l'échelle de la CCOB, tel que présenté. Ce rapport a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCOB par délibération du 17 septembre 2019 (3).

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif à l'échelle de la CdC ;

- **6-Rapport annuel 2018 sur la qualité du service Déchets**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités 2018 sur la qualité du service Déchets tel que présenté. Ce rapport a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCOB par délibération du 17 septembre 2019 (5).

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2018 la qualité du service Déchets ;

- **7-Discussion sur PLUi-analyse des avis des PPA sur la Commune de ST BIEZ EN BELIN**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu des différents points traités dans la réunion du 24 septembre 2019 portant sur l'analyse des avis des PPA (Personnes Publiques Associées) rendus sur le projet de PLUi.

Questions diverses :

Commémoration de l'Armistice : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commémoration de l'Armistice aura lieu le dimanche 10 novembre à partir de 9h45 place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit

Le secrétaire de séance

Mr Bouillon Loïc